



Financé par l'Union Européenne



**LIGNES DIRECTRICES**  
**A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE**  
**DE LA MISE EN ŒUVRE DE MICRO-PROJETS COMMUNAUTAIRES A**  
**FORT IMPACT**  
**RÉFÉRENCE : APMPC01082025**

<b>INTITULÉ DU PROGRAMME</b>	Projet de renforcement du leadership et des capacités des organisations de la société civile pour accroître leur contribution à l'action publique "PROSCAP" Reference < NDICI CSO/2023/450-914 >
<b>ZONES DE COUVERTURE</b>	Région de Kayes, Région de Ségou
<b>COMMUNES CIBLÉES</b>	Ségou, Bla, Touna, Kayes, Ségala, Sero Diamanou, Mahina, Diokeli
<b>INTITULÉ DE LA MISSION</b>	Appel à propositions de micro-projets communautaires à fort impact
<b>REFERENCE DE L'APPEL À PROPOSITIONS</b>	APMPC01082025
<b>PORTÉE DE L'ACTIVITÉ</b>	Nationale (local, communale, communautaire)
<b>VALIDITE DE L'APPEL</b>	Du 18 Aout au 17 Septembre 2025 (à 17h00)
<b>ADMINISTRATION CONTRACTANTE</b>	Oxfam au Mali
<b>LIGNES BUDGÉTAIRES</b>	MLIB37_R11023

**Date limite de soumission de la demande complète :**  
**17/09/2025 à 17h00**

Aout 2025

## TABLES DES MATIERES

I.	RESUME SUSCINT.....	2
1.1.	CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET PROSCAP.....	2
1.2.	Objectifs du PROSCAP.....	2
1.3.	Objectifs de l'appel à proposition.....	3
1.4.	DOMAINES PRIORITAIRES ET ENVELOPPE DE L'APPEL A PROPOSITION.....	3
1.4.1.	ENVELOPPE FINANCIERE MISE A DISPOSITION PAR L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE.....	3
1.4.2.	Montant des subventions.....	4
II.	REGLES APPLICABLES AU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS.....	5
2.1.	Critères d'éligibilité.....	5
2.1.1.	Eligibilité des demandeurs (chef de file, codemandeurs associés, contractants)	5
2.1.2.	Eligibilités des actions : actions pour lesquelles une demande peut être présentée.....	7
2.1.3.	Eligibilité des couts : couts pouvant être inclus.....	8
2.1.4.	Clauses déontologiques et code de bonne conduite.....	10
2.2.	Présentation de la demande et procédures à suivre.....	10
2.2.1.	Où et comment envoyer les demandes/propositions.....	10
2.2.2.	Autres informations.....	12
2.3.	Evaluation et sélection des demandes/propositions.....	12
2.4.	Notification de la décision de l'administration contractante (Oxfam).....	13
III.	ANNEXES.....	14

## I. RESUME SUSCINT

### 1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET PROSCAP

Oxfam est une organisation mondiale qui œuvre pour mettre fin à l'injustice de la pauvreté. Elle aide les personnes à se construire d'un meilleur avenir, à demander des comptes aux puissants et à sauver des vies lors de catastrophes. Sa mission est de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de créer des solutions durables.

Dans le cadre de ses appuis au secteur de la société civile au Mali, et dans le but d'accompagner les autorités du Mali dans leurs efforts, la Délégation de l'Union européenne au Mali a lancé en 2023 un appel thématique conjoint (Référence : EuropeAid /177141/DD/ACT/) pour les programmes thématiques Droits humains et Démocratie (HR&D) et Organisations de la Société Civile (OSC). Oxfam et ses partenaires ont soumis et été retenus à la fin du processus grâce au lancement du "Projet de Renforcement du leadership et des capacités des organisations de la société civile pour accroître leur contribution à l'action publique". Ce projet est exécuté par le consortium Oxfam au Mali, STOP SAHEL et AJCAD dans les régions de Kayes et de Ségou avec Oxfam comme lead. Le budget total du projet est de € 1 111 111 dont € 1 000 000 de subvention de l'UE.

Le projet PROSCAP privilégie une approche de proximité et une démarche inclusive. L'approche du projet est également axée sur le développement des compétences techniques et organisationnelles des OSC, OCB, faitières, l'assistance technique aux initiatives locales, l'instauration d'actions de plaidoyer et de cadre de concertation inter acteurs, la promotion de l'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Elle inclut également les efforts d'information, de sensibilisation et de communication visant à changer les comportements en matière de gestion d'eau, d'hygiène/assainissement, de préservation environnementale et de participation citoyenne.

### 1.2. OBJECTIFS DU PROSCAP

L'objectif général du projet PROSCAP est de renforcer les capacités organisationnelles et techniques des OSC maliennes œuvrant dans les domaines de l'hygiène, assainissement et préservation de l'environnement, afin qu'elles contribuent au processus de développement au Mali en tant que partenaires efficaces et reconnues en matière de plaidoyer et d'influence dans le domaine de la bonne gouvernance et dans la livraison de services aux communautés. De façon spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les capacités d'intervention des organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de l'hygiène, de l'assainissement, de la préservation de l'environnement et promouvant la dimension genre.
- Améliorer la gouvernance des organisations de la société civile et faciliter leur mise en réseau pour renforcer leur pouvoir citoyen afin de favoriser le changement social,
- Renforcer la bonne gouvernance locale en soutenant les dynamiques de collaboration entre une société civile malienne plus organisée et des autorités

locales plus compétentes dans les domaines de l'hygiène, de l'assainissement et de la préservation de l'environnement.

### **1.3. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROPOSITION**

Le présent appel à propositions a pour objectif général de soutenir les initiatives locales en vue de répondre aux préoccupations des communautés et à renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et de gestion des organisations communautaires de base. Cet appel s'inscrit dans une démarche de renforcement du leadership des OSC, OCB au niveau locales/communautaires (OSC, OCB, Faitières, coalitions, réseaux de plaidoyers) en tant qu'acteurs efficaces et reconnues en matière de plaidoyer et d'influence dans le domaine de la bonne gouvernance et dans la livraison de services aux communautés. Les objectifs spécifiques sont :

- ☞ Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des OSC présentes dans les régions de Kayes et de Ségou.
- ☞ Accompagner et soutenir des organisations de la société civile au niveau communautaire pour la mise en œuvre opérationnelle, efficace et professionnelle de leurs activités et dans leur rôle d'acteur du développement sur le plan national.
- ☞ Financer des projets portés par des organisations de la société civile locale dans les domaines de la gestion de l'eau, l'hygiène, l'assainissement, la protection environnementale afin d'améliorer la participation citoyenne, renforcer la redevabilité entre les citoyens et les autorités locales, promouvoir les droits humains et soutenir le développement local.

### **1.4. DOMAINES PRIORITAIRES ET ENVELOPPE DE L'APPEL A PROPOSITION**

Pour cet appel à propositions, les organisations locales demandeurs doivent élaborés et soumettre leurs projets pour répondre aux besoins des communautés. Les projets doivent porter sur un ou plusieurs des domaines suivants :

- ☞ La gestion participative de l'eau, de l'hygiène, et de l'assainissement au niveau communautaire ;
- ☞ La Participation citoyenne, gouvernance et redevabilité locale
- ☞ Changement climatique et préservation environnementale
- ☞ Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- ☞ Jeunesse, leadership et engagement citoyen
- ☞ Plaidoyer pour la prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables

#### **1.4.1. ENVELOPPE FINANCIERE MISE A DISPOSITION PAR L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE**

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à **150 000 EUR (soit environ 98 000 000 FCFA)**. L'administration contractante se réserve le droit de ne pas allouer la totalité des fonds disponibles. **Cet appel comporte deux lots :**

Lots/guichets	Durée	Montant en FCFA alloué par projet/demandeur
Lot 1	Maximum 8 mois	De 8 000 001 à 10 000 000 de FCFA
Lot 2	Maximum 6 mois	De 1 de à 8 000 0000 de FCFA

**Lot 1 :** Seules les OSC locales/communautaires de premier et deuxième niveau dans les régions de Kayes et de Ségou peuvent postuler pour le lot 1 en tant que "demandeurs". Toutefois, celles-ci peuvent décider de faire appel à d'autres types d'OSC/OCB en tant que "codemandeurs", ou "associés" pour soumettre des demandes de subvention pour ce lot. Pour cet appel, sont considérées comme OSC de premier et deuxième niveau, des organisations communautaires de base et d'associations locales comprenant des groupements de femmes EPC, des organisations paysannes, des coopératives féminines, des clubs de jeunes leaders, des associations locales et groupements mixtes œuvrant sur les questions d'hygiène et assainissement et/ou la préservation de l'environnement, la citoyenneté. Ces organisations doivent être largement ancrées au sein de leurs communautés, dynamiques avec une force d'influence locale conséquente.

**Lot 2 :** Seules les OSC locales de troisième et quatrième niveau dans les régions de Kayes et de Ségou peuvent postuler pour le lot 2 en tant que "demandeurs". Toutefois, celles-ci peuvent décider de faire appel à d'autres types d'OSC en tant que "codemandeurs" ou "associés" pour soumettre ensemble des propositions de projets.

Dans le cadre de cet appel, sont considérées comme organisations de troisième et quatrième niveau les organisations faitières, plateformes, réseaux de plaidoyer et cadres de concertations (communes, cercles, régions), etc.

Pour les 2 lots, les organisations demandeurs doivent au moins respecter les conditions ci-après :

- Avoir un document (récépissé, ou autre) délivré par les autorités maliennes ;
- Statut et règlements intérieur de l'organisation ;
- Rapports d'activités similaires à l'appel (serait un atout) ;
- Être une organisation intervenant dans au moins l'une des régions/localités ciblées par ce présent appel à propositions ;
- Être une organisation enregistrée et reconnue (attestation de reconnaissance) par les autorités des communes ciblées par le PROSCAP et par la proposition de projet.

Si l'enveloppe financière prévue pour un lot spécifique ne peut être utilisée faute de propositions reçues en nombre suffisant ou du fait de leur qualité insuffisante, l'administration contractante se réserve le droit de réaffecter les fonds inutilisés à un autre lot.

#### **1.4.2. MONTANT DES SUBVENTIONS**

Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel à propositions ne doit pas excéder le montant maximal comme indiqué ci-dessous :

Lot 1	De 8 000 001 à 10 000 000 de FCFA
Lot 2	De 1 de à 8 000 0000 de FCFA

Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel à propositions doit être inférieure ou égale au pourcentage maximum indiqué ci-dessous

- 95 % du total des coûts éligibles de l'action. Cette contribution de 5% peut être en nature ou espèce

**Rappel :** Avant d'envoyer votre demande, assurez-vous que la contribution demandée ne dépasse pas le pourcentage maximum autorisé pour le total estimé des coûts acceptés.

Le solde (c'est-à-dire la différence entre le coût total de la proposition et le montant demandé à l'administration contractante) doit être financé par des sources autres que le budget du PROSCAP (financé par l'Union européenne au Mali).

## II. REGLES APPLICABLES AU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS

Les présentes lignes directrices définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions financées dans le cadre du présent appel à propositions. Ces lignes directrices sont conçues dans le but de :

- ☞ Préciser les paramètres de l'appel à proposition de micro-projets communautaires soutenus par Oxfam dans le cadre du projet PROSCAP ;
- ☞ Fournir des indications et des directives aux organisations de la société civile locales/communautaires admissibles et souhaitant soumettre une proposition de micro-projets communautaires à impact significatif ;
- ☞ Communiquer les attentes du PROSCAP aux OSC, OCB porteurs de micro-projets-communautaires.

### 2.1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Il existe trois séries de critères d'éligibilité, qui concernent respectivement :

#### 2.1.1. Éligibilité des demandeurs (chef de file, codemandeurs associés, contractants)

- ☞ **Demandeur chef de file :** Pour l'OSC/OCB demandeur chef de file, elle doit
  - Être une personne morale de droit malien et n'avoir aucun but lucratif ;
  - Être une association ou organisation locale/communautaire de développement reconnue, constitué et enregistré en vertu de la législation en vigueur au Mali,
  - Être directement chargé de la préparation et de la gestion de la subvention avec le(s) autres OSC, OCB codemandeurs et non agir en tant qu'intermédiaire
  - Être en règle vis-à-vis de l'administration nationale/locale concernant les rapports d'activités et/ou toute autre instruction (si applicable) ;
  - Avoir une expérience dans **les domaines prioritaires de cet appel à proposition**

- Être en mesure de prouver son statut et sa capacité de gestion d'activités comparables en termes d'envergure et de complexité en lien avec le projet pour lequel la demande de subvention est soumise ;
- Être une organisation locale/communautaire active depuis au moins 1 an dans l'une des régions cibles et de préférence dans l'une des communes ciblées par cet appel
- Être l'entité qui soumet le formulaire de demande, le cas échéant, son ou ses codemandeurs.

Le demandeur chef de file peut postuler soit individuellement, soit avec un ou des codemandeurs conformément aux prescriptions ci-après : Si le contrat de subvention lui est attribué, le demandeur chef de file devient le bénéficiaire identifié comme étant le coordonnateur. Le coordonnateur est donc l'interlocuteur unique de l'administration contractante. Il représente les éventuels autres bénéficiaires et agit en leur nom. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de l'action.

Pour cet appel, le PROSCAP encourage à ce que des organisations partent en consortium pour soumettre ensemble de propositions concrètes, pertinentes, inclusives et axées sur les besoins prioritaires des communautés à la base et des groupes vulnérables.

☞ **Codemandeurs** : Pour ce qui concerne le ou les OSC/OCB Codemandeur(s), elles participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités pour lesquelles la demande de financement est soumise. Les frais qu'ils supportent sont éligibles au même titre que ceux supportés par le demandeur chef de file. Les OSC/OCB codemandeurs doivent signer le mandat figurant dans la partie B, section 4, du formulaire de demande de subvention.

**NB** : En outre, veuillez noter qu'aucune subvention et aucun marché ne peut être attribué à des organisations demandeurs (chef de file ou codemandeurs) figurant sur les listes de mesures restrictives de l'Union Européenne et de Oxfam, ni signés avec ceux-ci.

Les codemandeurs et le chef de file doivent être dans une même commune et s'engager à réaliser les activités de façon conjointe à travers un comité de gestion constitué des organisations membres du consortium.

☞ **Associés** : D'autres organisations ou personnes peuvent être associées à l'action. Ces associés participent effectivement à l'action, mais ne bénéficient pas d'un financement au titre de la subvention, à l'exception des per diems et des frais de déplacement. Ils ne sont pas tenus de répondre aux critères d'éligibilité mentionnés à la section 2.1.1. Les associés doivent être mentionnés dans la partie B, section 6, du formulaire de demande de subvention, intitulée « Associés participant à l'action ».

☞ **Contractants** : Les bénéficiaires et leurs entités affiliées peuvent attribuer des marchés. Les associés ou les entités affiliées ne peuvent pas être en même temps des contractants du projet. Les contractants sont soumis aux règles de passation de marchés énoncées à l'annexe IV du contrat type de subvention.

### 2.1.2. Eligibilités des actions : actions pour lesquelles une demande peut être présentée.

Cet appel à propositions vise les projets communautaires innovants à fort impact potentiel. Les propositions doivent être axées sur les domaines prioritaires de l'appel à propositions à savoir :

- La gestion participative de l'eau, de l'hygiène, et de l'assainissement
- La Participation citoyenne, gouvernance et redevabilité locale
- Changement climatique et préservation environnementale
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Jeunesse, leadership et engagement citoyen
- Plaidoyer pour la prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables

**NB : Les réalisations physiques concrètes et innovantes répondant aux besoins des communautés seront priorisées dans le cadre de cet appel.**

**Pour cet appel à proposition, les 2 lots favoriseront les actions visant à :**

- Appuyer les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables des régions cibles en prenant en compte leurs préoccupations, leurs besoins et leur potentiel en tant qu'acteurs de changement dans au moins l'une des domaines prioritaires de l'appel.
- Promouvoir l'éducation civique et la participation citoyenne et faire émerger de nouveaux leaderships d'homme, de femmes et de jeunes sensibles aux besoins collectifs,
- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et d'influence des OSC/OCB soumissionnaires en lien avec les domaines prioritaires de l'appel,
- Améliorer la gestion durable de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et de la préservation environnement dans les régions cibles
- Promouvoir les droits humains, l'égalité des sexes et/ou la prise en compte des besoins des couches vulnérables
- Renforcer la collaboration entre les OSC, OCB, communautés et les autorités locales, afin d'accroître la participation des acteurs au processus du développement local.

**Les types d'actions/activités suivantes ne sont pas éligibles :**

- Actions ou activités consistants uniquement ou principalement à financer la participation de particuliers à des ateliers, des séminaires, des conférences ou des congrès,
- Actions ou activités consistants uniquement ou principalement à financer des bourses individuelles d'études ou de formation,
- Financement de lignes de crédit, de fonds de garantie, ou de bonification de taux d'intérêt, Actions strictement privées et individuelles
- Actions de recherche, projets/activités de prestation de service et/ou à but lucratif, projets/activités non liés aux objectifs du PROSCAP.

- Actions de nature politique, partisane ou religieuse, ou actions de nature à contribuer au financement du terrorisme et à l'extrémisme violent.

La durée initiale prévue pour une proposition ne peut pas être au-delà des périodes prévues par chaque lot. Les actions/propositions doivent être mises en œuvre dans les régions de Kayes et de Ségou. Les cercles de Ségala, Kayes, Bafoulabé, Ségou et Bla sont priorités. Par ailleurs une attention particulière sera accordée aux communes suivantes : Kayes, Ségala, Séro-Diamanou, Mahina, Diokeli, Ségou, Bla et Touna et leurs environnants.

### **Visibilité**

Les demandeurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour faire savoir que l'Union européenne, le consortium Oxfam, AJCAD, STOP SAHEL ont financé ou cofinancé l'action. Sauf accord contraire de la Commission européenne, les actions qui sont financées en tout ou en partie par l'Union européenne doivent assurer la visibilité du financement de l'UE en affichant l'emblème de l'UE conformément aux lignes directrices opérationnelles à l'intention des bénéficiaires de financements de l'UE, publiées par la Commission européenne. Le cas échéant, des activités de communication peuvent être entreprises pour sensibiliser des publics spécifiques ou généraux aux raisons de l'action et au soutien apporté par l'UE à l'action dans le pays ou la région concernés, ainsi qu'aux résultats et à l'impact de ce soutien.

Toutes les mesures et activités relatives à la visibilité et, le cas échéant, à la communication, doivent être conformes aux exigences les plus récentes en matière de communication et de visibilité applicables à une action extérieure financée par l'Union européenne, établies et publiées par la Commission européenne.

### **Nombre de demandes de subventions par demandeur/entité affiliée**

Le demandeur chef de file ne peut pas soumettre plus d'une demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions. Le demandeur chef de file ne peut pas se voir attribuer plus d'une subvention par lot au titre du présent appel à propositions. Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande concernant l'un ou l'autre des deux lots.

Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas être un codemandeur ou une entité affiliée dans plus d'une demande pour les deux lots dans le cadre du présent appel à propositions.

Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas se voir attribuer plus d'une subvention dans l'un ou l'autre des deux lots au titre du présent appel à propositions.

#### **2.1.3. Eligibilité des coûts : coûts pouvant être inclus**

Il s'agit des projets et activités qui sont nécessaires à la réalisation de l'action, prévus dans le contrat de subvention et respectant les principes de bonne gestion financière, en particulier l'optimisation des ressources et le rapport coût-efficacité. Les coûts éligibles doivent être enregistrés dans les comptes ou les documents fiscaux de l'OSC/OCB

demandeurs ou de ses codemandeurs et identifiables, vérifiables et soutenus par des originaux avec preuves à l'appui. Ainsi, les coûts directs suivant sont éligibles :

- Le coût des activités mises en œuvre ;
- Le coût du personnel affecté à l'action, correspondant aux salaires réels
- Les frais de de prise en charge du personnel participant aux activités de la subvention, à condition qu'ils ne dépassent pas les coûts normalement supportés par le bénéficiaire et / ou ses partenaires ;
- Les coûts d'achat d'équipement (neuf ou usagé) et de services nécessaires pour la mise en œuvre du projet, à condition qu'ils correspondent aux prix du marché ;
- Les coûts des consommables et des fournitures ;
- Les coûts découlant directement des exigences du contrat de performance (diffusion d'informations, suivi et évaluation spécifique à l'action, audits, traduction, reproduction, etc.), y compris les coûts des services financiers (en particulier le coût des transferts)

En conséquence, il est dans l'intérêt des OSC/OCB demandeurs de fournir un **budget réaliste et d'un rapport coût-efficacité convenable**.

#### **Réserve pour imprévus**

Le budget peut inclure une réserve pour imprévus ne dépassant pas 5 % des coûts directs éligibles estimés. Celle-ci ne peut être utilisée qu'avec l'**autorisation écrite préalable** de l'administration contractante.

#### **Contributions en nature**

Par « contributions en nature », il faut entendre les biens ou services mis gracieusement à la disposition des bénéficiaires par un tiers. Étant donné que les contributions en nature n'impliquent aucune dépense pour les bénéficiaires elles ne constituent pas des coûts éligibles (à l'exception des coûts de personnel pour les travaux effectués par des bénévoles dans le cadre d'une action ou d'une subvention de fonctionnement, si cela est autorisé).

Les contributions en nature ne peuvent être considérées comme un cofinancement.

Toutefois, si la description de l'action proposée contient des contributions en nature, celles-ci doivent être fournies.

#### **Les coûts suivants ne sont pas éligibles :**

- Les dettes et la charge de la dette (intérêts),
- Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- Les coûts déclarés par le ou les bénéficiaires et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union européenne
- Les pertes de change et les crédits à des tiers ;

- Les contributions en nature (à l'exception des coûts du travail de bénévole/coûts efforts physique, contribution en matériaux, matériels nécessaires à la réalisation des activités) ;
- Les primes incluses dans les frais de personnel ;
- Les intérêts négatifs dus à des comptes dormants par des banques ou d'autres institutions financières ;
- Le coût des rémunérations du personnel des administrations publiques

#### 2.1.4. **Clauses déontologiques et code de bonne conduite.**

Les Clauses déontologiques et code de bonne conduite de l'Union Européenne et d'Oxfam s'appliquent à cet appel à propositions pendant tout le processus. Il s'agit notamment des clauses relatives à (au) :

- ☞ **L'absence de conflit d'intérêts**
- ☞ **Respect des droits de l'homme ainsi que de la législation environnementale et des normes fondamentales en matière de travail**
- ☞ **Tolérance zéro pour l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels**
- ☞ **Lutte contre la corruption**
- ☞ **Frais commerciaux extraordinaires**
- ☞ **Manquement aux obligations, irrégularités ou fraude**
- ☞ **Code de bonne conduite**
- ☞ **Lutte contre le blanchiment de capitaux**
- ☞ **Etc.**

## 2.2. **PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET PROCÉDURES À SUIVRE**

Les demandes/propositions doivent être soumises conformément aux instructions de cet appel à propositions et aux points mentionnés dans le formulaire de demande de subvention joint aux présentes lignes directrices (**annexe A)**. Les OSC/OCB demandeurs chefs de file doivent respecter scrupuleusement le format du formulaire de demande de subvention et compléter les paragraphes et les pages dans l'ordre. Les demandeurs doivent soumettre leur demande en français. Le formulaire de demande complète doit être renseigné aussi soigneusement et clairement que possible afin de faciliter son évaluation.

Des éclaircissements ne seront demandés que lorsque les informations fournies ne sont pas claires et empêchent donc l'administration contractante de réaliser une évaluation objective.

Il est à noter que seul le formulaire de demande de subvention et les annexes publiées qui doivent être complétées (budget, etc.) seront évalués lors de la première phase de l'évaluation. Il est par conséquent très important que ces documents contiennent **TOUTES** les informations pertinentes concernant les propositions de projets.

### 2.2.1. **Où et comment envoyer les demandes/propositions...**

Les demandes/propositions doivent être soumises par mail et en version électronique tenant compte des formulaires simplifiés à savoir :

- ☞ Le formulaire de demande de subvention (Annexe. A)
- ☞ Le formulaire de présentation du budget (Annexe B)

Les demandes peuvent également être déposées physiquement à Kayes et à Ségou respectivement au bureau de l'ONG STOP SAHEL (Kayes) et au bureau de l'ONG AJCAD (Ségou) aux adresses suivantes :

- ☞ Bureau STOP SAHEL Kayes : Kayes Legal Ségou, près de l'hôtel Kamankolé,
- ☞ Bureau AJCAD Ségou : Ségou Lafiabougou près de la station BCF sur la route de l'an 2000

Les organisations demandeurs chefs de file doivent respecter scrupuleusement le format des formulaires (demande de subvention, budget, et compléter les paragraphes et les pages dans l'ordre.

**Pour les soumissions par voie électronique, les demandes/propositions doivent être envoyées à l'adresse électronique : [MaliTenders@oxfam.org.uk](mailto:MaliTenders@oxfam.org.uk)  
Et toutes les demandes/propositions doivent être soumises au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 17 heures.**

Les OSC, OCB, demandeurs peuvent ajouter tout autres documents relatifs aux instructions des lignes directrices de cet appel à propositions (par exemple, les rapports d'activités, les documents formels de l'organisation demandeur chef de file et codemandeurs etc.).

Les propositions/demandes soumises par des organisations orientant leurs actions en faveur des couches vulnérables, et les propositions co-élaborées et soumises (en consortium) en faveur d'une communauté, d'une commune sont fortement encouragées.

En outre, toute organisation demandeur chef de file dont la demande a été provisoirement sélectionnée ou inscrite sur la liste de réserve en sera informé par écrit par l'administration contractante (Oxfam) et lui sera demandé de fournir d'autres pièces documents pertinents dans le cadre du processus. Ces documents inclus (mais non exhaustif) :

- Les statuts, règlements intérieurs et récépissé d'agrément du demandeur (chef de file) et de tous les partenaires (codemandeurs) ;
- Les rapports d'activités et/ou rapports financiers de l'organisation pour les 2 dernières années ;
- PV de la dernière Assemblée Générale, organigramme de l'organisation (si disponible)
- Le Manuel de procédures et du Plan Stratégique (si disponible).

Les demandes/propositions envoyées par tout autre moyen en dehors de ceux mentionnés ci-dessus ou livrées à d'autres adresses seront rejetées. Un demandeur ne peut postuler que dans un seul lot/guichet et ne peut soumettre qu'un seul projet, auquel cas toutes les demandes soumises seront rejetées. Les dossiers de candidatures incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas pris en compte.

**Le courriel électronique doit préciser :**

- **En objet** : APMPC01082025\_Sigle de l'organisation demandeur chef de file \_Lot (indiquer le lot pour lequel la demande est introduite) \_Commune/localité  
Les formats électroniques du formulaire de subventions, le canevas du budget en fonction du lot visé renseignés doivent également être joints au mail.

**Le dépôt physique à Kayes et à Ségou doit préciser**

- Sur l'enveloppe extérieure **le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à proposition**. Ainsi que le numéro du lot et la commune/localité ciblée. Elle doit porter la mention « **Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture** ».
- Sur l'enveloppe interne la dénomination complète et l'adresse du demandeur chef de file. Aussi, pour le dépôt physique les demandes doivent être soumises dans une enveloppe scellée, en main propre et/ou au secrétariat des bureaux régionaux de STOP SAHEL (Kayes) et AJCAD (Ségou). Les soumissionnaires signeront alors une liste de dépôt des dossiers disponible au niveau des bureaux STOP SAHEL Kayes et AJCAD Ségou.

### 2.2.2. Autres informations

Les organisations (locales, communautaires) demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique, au **plus tard 15 jours** avant la date limite de soumission des demandes, à l'adresse ci-après, en indiquant clairement la référence de l'appel à propositions :

Adresse électronique : [MaliTenders@oxfam.org.uk](mailto:MaliTenders@oxfam.org.uk)

L'administration contractante (Oxfam) n'est pas tenue de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date. Les réponses seront communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des demandes.

### 2.3. EVALUATION ET SÉLECTION DES DEMANDES/PROPOSITIONS

Un comité d'évaluation/sélection sera mis en place par l'administration contractante (Oxfam) pour examiner les différentes propositions/demandes à l'aide d'une grille d'évaluation incluant des critères de sélection par rubrique et des notes pour chaque critère. Si l'examen de la demande révèle que la demande proposée ne satisfait pas aux **critères d'éligibilité** énoncés à la section 2.1, la demande sera rejetée pour ce seul motif. Aussi, toutes les demandes seront évaluées selon les étapes et critères décrits ci-après :

- **Etape 1** : Ouverture, vérification administrative
- **Etape 2** : Evaluation de la demande complète]
- **Etape 3** : Vérification de l'éligibilité des demandeurs, codemandeurs, etc.

En somme, la mission du comité d'évaluation/sélection consistera entre autres à :

- Vérifier le respect de la date limite de soumission des demandes/propositions conformément aux instructions de cet appel à propositions.
- Vérifier le respect par les demandes, de tous les critères de la liste de contrôle figurant du formulaire de demande de subvention et le formulaire du budget,

- Evaluer la capacité du demandeur et identifier les besoins de renforcement
- Évaluer la pertinence de la proposition de projet et la cohérence du plan d'action
- S'assurer de la durabilité du projet.
- Évaluer le rapport coût-efficacité et vérifier l'exactitude des budgets
- Autres...

Après l'évaluation, un tableau sera établi, reprenant l'ensemble des demandes, classées suivant la note qu'elles ont obtenue. Les demandes ayant obtenu la meilleure note sont provisoirement sélectionnées jusqu'à épuisement du budget disponible pour le présent appel à propositions (sauf autre indication et/ou appréciation du comité). À l'issue de cette évaluation, Le comité d'évaluation pourra effectuer une visite de terrain auprès des organisations présélectionnées.

#### **2.4. NOTIFICATION DE LA DÉCISION DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE (OXFAM)**

Les demandeurs chefs de file sont informés par écrit de la décision de l'administration contractante (Oxfam) concernant leur demande et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative. Veuillez noter que l'OSC demandeur chef de file est l'intermédiaire pour toutes les communications entre les demandeurs et l'administration contractante au cours de la procédure. Si un demandeur s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise au cours de la procédure d'attribution, il peut introduire une réclamation.

#### **Chronogramme indicatif du processus**

<b>ACTIONS</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE/JOUR</b>
1. L'élaboration des documents (lignes directrices, canevas/formulaires de l'appel à propositions)	01 au 31 juillet 2025	
2. Atelier participatif et inclusif pour la finalisation des documents d'appels à propositions	06/08/2025	09h00
3. Lancement/publication de l'appel à proposition <b>APMPC01082025</b> sur les plateformes	18/08/2025	NA
4. Date limite à laquelle les éventuelles demandes de clarifications doivent être adressées à l'administration contractante (Oxfam)	01/09/2025	17h00
5. Date limite à laquelle l'administration contractante doit répondre aux éventuelles demandes de clarifications (questions)	07/09/2025	NA
6. Date limite de soumission des demandes/propositions	17/09/2025	17h00
7. Mise en place du comité d'évaluation/sélection et examen des demandes/propositions reçues.	18 au 26/09/ 2025	NA
8. Information des demandeurs chefs de file concernant l'évaluation des demandes complètes	30/09/2025	17h00

(étape 2).		
9. Notification de l'attribution (après contrôle d'éligibilité) (étape 3)	03/10/2025	NA
10. Signature de contrat entre Oxfam et les OSC/OCB retenues définitivement assorti de remise symbolique (si nécessaire).	06 au 17 /10/2024	NA
11. Mise à disposition des fonds pour le démarrage des activités	Du 20 au 29/10/2025	NA
12. Mise en œuvre des micro-projets subventionnés	01/11/2025-30/06/2026	08mois maximum
13. Transmission des rapports de mis en œuvre des micro-projets à Oxfam	01 au 31/07/2026	30 jours maximum
14. Exploitation des rapports et paiement des soldes des projets	01 au /15/07/2026	15 jours maxi
15. Elaboration des rapports finaux/évaluation finale	16/07 au 15/09/2026	2 mois maximum

Toutes les heures/jours sont celles qui correspondent au fuseau horaire du pays de l'administration contractante (Oxfam au Mali). Ce calendrier indicatif renvoie à des dates provisoires et peut être mis à jour par l'administration contractante au cours du processus. Parallèlement, tout au long de la mise en œuvre de ce chronogramme, des actions de suivi, évaluation et d'appui technique (à l'endroit des organisations bénéficiaires de subvention) seront menées par l'équipe d'Oxfam et de ses partenaires afin d'atteindre les objectifs visés par cet appel à propositions.

Une fois que la décision a été prise d'attribuer une subvention, le ou les bénéficiaires se voient proposer un contrat basé sur le contrat type de subvention de l'Union Européenne (mode simplifié). Les organisations retenues seront soumises à des évaluations conformément aux procédures d'Oxfam afin de s'assurer de leurs capacités à gérer des fonds et/ou à apporter des mesures d'accompagnement.

### III. ANNEXES

- **Annexe A des lignes directrices** : Formulaire de demande de subvention Appui financier à des tiers (format world)
- **Annexe B des lignes directrices** : Budget (format Excel)
- **Annexe C des lignes directrices** : Cadre logique (format word)

#### **Autres documents annexe :**

- Rapport/compte rendu de la séance de travail pour la finalisation des documents d'appel à proposition (Lignes directrices et ses annexes)
- Tableau des rôles/taches des parties prenantes au processus de soutien financier
- Tableau composition du comité d'évaluation des demandes soumises